TITRE :	Soutien au Centre de réseautage et de guérison mi'kmaq-malécite et à d'autres initiatives de guérison liées aux pensionnats indiens prévues après 2012
OBJET :	Pensionnats indiens
PROPOSEUR(E) :	Wendall Nicolas, mandataire, Première Nation de Madawaska, N.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Darrah Beaver, mandataire, Première Nation de Tobique, N.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. En vertu de l'article 8 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* : (1) Les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture. (2) Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant : a) Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique ; b) Tout acte ayant pour but ou pour effet de les déposséder de leurs terres, territoires ou ressources ; c) Toute forme de transfert forcé de population ayant pour but ou pour effet de violer ou d'éroder l'un quelconque de leurs droits ; d) Toute forme d'assimilation ou d'intégration forcée ; e) Toute forme de propagande dirigée contre eux dans le but d'encourager la discrimination raciale ou ethnique ou d'y inciter;

B. La Fondation autochtone de guérison (FAG) aura reçu un financement de 475 millions de dollars entre 1998 et 2012 pour soutenir des initiatives de guérison axées sur les séquelles des préjudices

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens du Canada;

C. Fondé en 2003, le Centre de réseautage et de guérison mi'kmaq-malécite est dirigé par des survivants; il est l'une des 12 dernières initiatives financées par la FAG jusqu'en septembre 2012;

D. Les méthodes de santé mentale et les méthodes cliniques et traditionnelles propres aux Premières Nations utilisées dans le cadre de ces initiatives à l'intention des survivants et de leurs descendants ont permis d'offrir de plus grandes possibilités de guérison sur le plan individuel, collectif, familial, intracommunautaire et intercommunautaire;

E. Le gouvernement fédéral n'a pas annoncé un nouveau financement pour soutenir ces travaux cruciaux.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Appellent le Chef national à s'entretenir le plus rapidement possible avec les ministres fédéraux des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et de Santé Canada de la nécessité de prendre les mesures suivantes :
    a. Entamer un nouveau dialogue « fondé sur des preuves » portant sur les séquelles récurrentes des pensionnats indiens;
    b. Envisager d'établir des priorités et moyens communs pour soutenir les méthodes de soins cliniques et traditionnels des Premières Nations dirigées par les Premières Nations qui sont destinées aux survivants, à leurs descendants et aux communautés;
    c. Aboutir à une entente permettant de prolonger l'appui financier destiné aux initiatives en cours et celles prolongées, telles que le Centre de réseautage et de guérison mi'kmaq-malécite.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL